



**Association Canadienne  
des Médecins  
pour l'Environnement**

CAPERN – 005M  
C.G. – Examiner les  
impacts des pesticides  
sur la santé publique  
et l'environnement

## **COMMENTAIRES POUR LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (CAPERN) À PROPOS DE LA SUR-UTILISATION DES PESTICIDES AU QUÉBEC**

### **ASSOCIATION CANADIENNE DES MÉDECINS POUR L'ENVIRONNEMENT - SECTION QUÉBEC**

**Préparé par : Dr Éric Notebaert MD MSc – Vice-Président ACME -  
Professeur Agrégé, Faculté de Médecine, Université de Montréal**

**25 juillet 2019**

L'Association Canadienne des Médecins pour l'Environnement (ACME) est un organisme sans but lucratif qui œuvre dans les domaines de la santé et de l'environnement. Nous nous penchons sur les dossiers que nous jugeons importants dans ces domaines. Nous avons des activités de recherche, d'éducation, de sensibilisation et d'intervention auprès de divers organismes gouvernementaux, publics, privés, ou de groupes de citoyen-e-s.

La question des pesticides nous préoccupe depuis de nombreuses années et nous avons collaboré avec divers OSBLs (dont ÉQUITERRE) et instituts de recherche afin de mieux identifier les risques sanitaires associés aux pesticides de synthèse, et de proposer des solutions de rechange à ceux-ci.

De plus en plus d'études indépendantes font état de risques sérieux pour la santé humaine associés aux pesticides de synthèse, en particulier au niveau reproducteur, endocrinien, neurologique, respiratoire, et du risque plus élevé de cancers. Or les études indépendantes sont malheureusement très peu considérées par l'organisme canadien de réglementation (ARLA). En effet, celui-ci se base encore beaucoup sur les recherches effectuées et payées par l'industrie. Il y a dans ces travaux des conflits d'intérêt évident. Les cas du glyphosate et des néonicotinoïdes sont particulièrement importants. Le glyphosate, cancérigène probable selon l'Organisation Mondiale de la Santé (depuis en 2015) et interdit dans

plusieurs pays, a été approuvé par l'ARLA en 2017 pour une période de 15 ans. Les néonicotinoïdes interdits en Europe seront encore utilisés au Canada pour plusieurs années.

À l'ACME, nous croyons fermement que l'on doit faire de la recherche indépendante sur les pesticides de synthèse, et faire un suivi épidémiologique prolongé auprès des gens plus exposés aux différents produits. En effet, par exemple, dans le cas de cancers, il est bien démontré qu'une personne exposée à un cancérigène pourra développer une néoplasie plus d'une décennie après l'exposition. Ceci est une question complexe qui dépend de multiples facteurs, dont l'organe cible et le cancérigène en question.

Au niveau de l'environnement, il est très inquiétant de constater que les études au Québec démontrent une présence grandissante de plusieurs pesticides dans nos cours d'eau et nos aliments. Les stratégies québécoises utilisées depuis plus de 20 ans visant la réduction de l'utilisation des pesticides sont un échec flagrant. La stratégie phytosanitaire de 1992, et celle de 2011 n'ont en effet pas porté fruit. Le Commissaire au Développement Durable en constatait l'échec en 2016.

Nous sommes aussi inquiets de l'influence indue de l'industrie sur le milieu des agronomes du Québec, comme l'a bien illustrée la triste saga entourant la prise de position courageuse d'un agronome au Québec récemment. La pratique de l'agronomie doit donc être plus rigoureusement encadrée, croyons nous.

Il faut par ailleurs souligner que plusieurs études menées dans le monde ont bien démontré que l'abandon de pesticides de synthèse ne nuit pas à la production et à la rentabilité des fermes, et que les approches alternatives, biologiques, fonctionnent très bien. Ceci a aussi été illustré en 2018 au Québec, dans le cadre de 125 projets pilotes coordonnés par le MAPAQ. Les recherches du 'Rodale Institute' en Amérique du Nord démontrent avec éclat les bénéfices des systèmes de cultures de céréales biologiques : Rendements plus élevés, utilisation moindre d'énergie, émissions de GES nettement inférieures, et absence de contamination environnementale.

## **CONSIDÉRANT L'ENSEMBLE DE CES ÉLÉMENTS, NOS 9 RECOMMANDATIONS À LA CAPERN SONT LES SUIVANTES :**

1. Effectuer un suivi épidémiologique au long cours des personnes les plus exposées aux pesticides de synthèse (le milieu agricole), par exemple via l'INSPQ.
2. Instaurer des programmes de recherche totalement indépendants de l'industrie et portant sur les risques pour la santé humaine, animale, et sur l'environnement associés aux pesticides de synthèse, avec un financement adéquat sur plusieurs années. En ce qui concerne la santé, dix ans est un strict minimum. Plusieurs groupes

universitaires et plusieurs instituts de recherche au Québec pourraient participer à l'avancement des connaissances dans le domaine.

3. Élargir la liste des pesticides visés par la réduction actuelle en incluant le glyphosate. Celui-ci devrait être totalement éliminé d'ici 5 ans. Il faut aussi s'assurer que les pesticides reconnus comme toxiques ne seront pas remplacés par des produits aux potentiels de toxicité existants mais non encore démontrés (ce qui a été le cas avec l'atrazine et le glyphosate).
  4. Interdire dès maintenant les pesticides les plus dangereux comme le chlorpyrifos. Par ailleurs, la révision systématique des pesticides à interdire devrait se faire régulièrement (aux 2 à 3 ans).
  5. Instaurer un registre obligatoire et public de l'utilisation des pesticides au Québec, comme le font d'autres juridictions dans le monde. Ce registre doit obligatoirement compiler non seulement les ingrédients actifs, mais aussi les formulations précises de tous les composants chimiques présents, car leurs toxicités est parfois pire que celle les composés dits actifs.
  6. Favoriser la transition vers l'utilisation d'une agriculture intégrée, biologique, sans pesticides de synthèse, avec un soutien financier aux agriculteurs et agricultrices intéressé-e-s.
  7. Rendre obligatoire auprès des agronomes, par le MELCC, une approche visant des pratiques de lutte intégrée, avec l'utilisation de pesticides de synthèse en dernier recours.
  8. Établir une législation obligeant l'indépendance des agronomes face à l'industrie et protégeant les agronomes qui dénoncent les pratiques illégales ou éthiquement non acceptables.
  9. S'assurer que le MAPAQ se réengage dans le transfert de connaissances et les services conseils auprès du milieu agricole.
-

